

Savièse



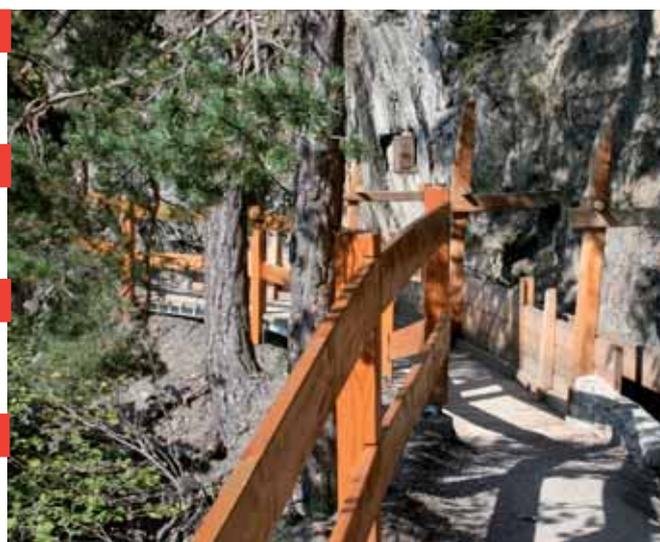
INFORMATIONS

Page 2 - 3 - 4 : Budget 2011

Page 5 : Réaménagement du cimetière

Page 6 - 7 : La Bourgeoisie

Page 8 : Nouveau règlement de police



Création et conception par PYcommunications

EDITORIAL

PAR M. MICHEL DUBUIS PRÉSIDENT

Le processus budgétaire occupe un temps important en cette période de l'année et mobilise des énergies considérables. Il reflète au travers des chiffres qui vous sont présentés dans cette édition les intentions politiques du Conseil communal.

Ce dernier a tenu compte des besoins essentiels de notre communauté en y plaçant des priorités pour ces prochaines années, tout en considérant les objets en cours et les imprévus. C'est sous cette éclairage que le budget 2011 a été arrêté.

Les chiffres qui sont détaillés dans ce document laissent apparaître un équilibre financier réjouissant quand bien même notre coefficient fiscal a été abaissé avec effet rétroactif au 1er janvier 2009 générant une diminution des rentrées d'impôts d'environ 2 millions.

Le Conseil communal a opté pour le maintien des investissements, tout en étant conscient de l'augmentation des frais de fonctionnement. Ceux-ci méritent une extrême attention, la mise en place de moyens de controlling permet aujourd'hui à notre administration de les suivre de manière ciblée et de proposer des mesures correctives.

Dans les pages suivantes plusieurs projets sont commentés.

C'est le cas de l'investissement lié au réaménagement du cimetière. Pour cet objet, permettez-moi de remercier toutes les familles qui, dépassant la tristesse de la séparation et l'absence d'un être cher, ont permis à ce qu'un nouvel aménagement prenne forme. Lors de notre séance d'information, notre révérend curé Jean-François Luisier disait : « Nous ferons de notre cimetière un espace de rencontre, un espace de recueillement et de souvenir ». Le projet en voie de réalisation s'en imprègne fortement dans le respect de nos défunts.

L'eau potable, et plus particulièrement sa distribution par le tunnel du Prabé, demeure dans nos priorités. Nous avons prévu des investissements dans ce domaine, bien qu'aujourd'hui des études complémentaires soient en cours. Ces dernières permettront au Conseil communal de choisir, avec pertinence, la solution la plus appropriée pour réparer les déficiences de la conduite à l'intérieur du tunnel, tout en permettant la poursuite des démarches juridiques.

Concernant l'approvisionnement et l'alimentation en eau, le budget 2011 prévoit un montant de CHF 1'290'000.--, il s'agit notamment du remplacement de diverses conduites, de la rénovation du réseau dans le secteur de Prarainson ainsi que la 1ère étape de la réalisation d'un bassin d'accumulation aux Grand's Gouilles. En parallèle, des négociations avec la Commune de

Conthey sont à nouveau d'actualité pour la répartition des eaux de la source de Glarey.

Une part importante de nos investissements est consentie pour l'avenir et pour la jeunesse : un nouveau bâtiment scolaire et une salle de gymnastique sont projetés. Un concours d'architecture et l'attribution des mandats techniques auront lieu début 2011. Un planning encore provisoire prévoit des gros travaux pour 2013 et l'ouverture des locaux pour la rentrée scolaire 2014/2015.

En analysant dans le détail le fonctionnement, force est de constater qu'une partie des réalisations faites ces dernières années grève les charges de fonctionnement de notre Commune. C'est le cas notamment des frais liés à divers couverts, à notre Maison de la culture, etc. Le Conseil communal en est conscient.

Les charges en personnel augmentent dans deux domaines : pour la crèche-garderie puisque celles-ci sont enregistrées dès 2011 dans les comptes de la Commune ainsi que pour le personnel enseignant, notre participation augmente en 2011. Ailleurs, les charges en personnel sont stables.

Je vous souhaite une agréable lecture et suis confiant en l'avenir et au réalisme du budget 2011.

Budget 2011

28 millions de francs d'entrées, une marge d'autofinancement, de 4,7 millions, le budget 2011 de la commune de Savièse a bonne allure.

L'insuffisance de financement de 1,8 million demandera certes de faire appel à l'emprunt, mais la situation de la commune le permet aisément. Selon les normes cantonales, le taux d'endettement de la commune est jugé comme faible. Entrées stables, maîtrise des charges de fonctionnement et investissements ciblés sur les besoins, les lignes directrices du budget 2011 sont claires.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le travail pour optimiser le fonctionnement de notre commune est une tâche permanente tant du Conseil communal que de l'ensemble de l'administration. Aujourd'hui, nous sommes bien doté en personnel et nous n'envisageons pas, dans l'immédiat une augmentation de celui-ci.

Un élément des dépenses communales qui évolue constamment résulte des amortissements nécessaires par rapport à nos infrastructures. Il faut être conscient que chaque franc investit génère env. 10 centimes d'amortissement annuel. Pour 2011, ces amortissements se montent à 4,7 millions, soit plus ou moins, la marge d'autofinancement. 

Compte de fonctionnement selon les tâches	Comptes 2009		Budget 2010		Budget 2011	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Autorité générale	1'979'242.90	74'890.30	1'871'300.00	68'300.00	2'060'100.00	77'200.00
1 Sécurité publique	1'402'932.20	619'396.80	1'297'100.00	407'100.00	1'335'650.00	537'250.00
2 Enseignement et formation	7'341'399.74	3'558'188.10	7'546'400.00	3'340'000.00	7'897'240.00	3'632'100.00
3 Culture, loisirs et culte	2'504'774.35	1'210'176.15	2'470'100.00	1'111'300.00	2'587'270.00	1'232'800.00
4 Santé	245'725.60	-	235'500.00	-	319'650.00	-
5 Prévoyance sociale	2'130'865.44	356'608.70	2'523'000.00	227'000.00	3'008'480.00	702'750.00
6 Trafic	4'758'806.65	854'420.35	4'288'200.00	443'000.00	4'764'700.00	743'000.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	3'151'277.80	1'787'610.45	3'436'500.00	1'993'600.00	3'527'420.00	1'973'800.00
8 Economie publique, yc services industriels	808'688.10	1'051'363.45	834'900.00	981'800.00	976'150.00	569'300.00
9 Finances et impôts	2'259'683.50	22'180'679.40	1'581'100.00	17'552'300.00	1'478'820.00	18'546'225.00
Total des charges et des revenus	26'583'396.28	31'693'333.70	26'084'100.00	26'124'400.00	27'955'480.00	28'014'425.00
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	5'109'937.42		40'300.00		58'945.00	

Les perspectives d'entrées fiscales sont favorables, la conjoncture se maintient malgré le sentiment général morose. L'économie régionale ne donne aucun signe de crise et l'espoir est grand que la situation perdure en 2011. Le calcul de ces entrées fiscales a été fait de manière prudentielle, mais une bonne délimitation de l'assiette du calcul des différents impôts permet une vision la plus proche possible de la réalité.

17 millions de recettes fiscales permettent de voir l'avenir avec sérénité, mais la commune se doit de rester vigilante sur l'évolution de ses charges.

Les charges pour le personnel augmentent à 11,1 millions de francs. Cette évolution est due à deux facteurs. D'une part, dès le 1er janvier prochain les coûts du personnel de la nouvelle crèche-garderie seront intégrés dans les comptes communaux et d'autre part l'évolution est naturelle du fait des ajustements salariaux résultant de la hausse du coût de la vie et de l'évolution des parts d'expérience du personnel. De plus, des actions de formation continue sont également proposées aux employés.

Les autres charges de fonctionnement demeurent stables en regard des exercices précédents.

Budget 2011 suite

Aperçu du compte administratif		Comptes 2009	Budget 2010	Budget 2011
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	22'186'841.64	21'679'100.00	23'304'580.00
Revenus financiers	+ fr.	31'693'333.70	26'124'400.00	28'014'425.00
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	9'506'492.06	4'445'300.00	4'709'845.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	9'506'492.06	4'445'300.00	4'709'845.00
Amortissements ordinaires	- fr.	4'371'354.64	4'405'000.00	4'650'900.00
Amortissements complémentaires	- fr.	25'200.00	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= fr.	5'109'937.42	40'300.00	58'945.00
Compte des investissements				
Dépenses	+ fr.	6'675'383.39	7'760'000.00	7'925'400.00
Recettes	- fr.	2'774'124.75	1'920'000.00	1'437'000.00
Investissements nets	= fr.	3'901'258.64	5'840'000.00	6'488'400.00
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	9'506'492.06	4'445'300.00	4'709'845.00
Investissements nets	- fr.	3'901'258.64	5'840'000.00	6'488'400.00
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	-	1'394'700.00	1'778'555.00
Excédent de financement	= fr.	5'605'233.42	-	-

INVESTISSEMENTS

Cette marge d'autofinancement résulte de l'excédent entre les revenus financiers de 28 millions et les charges financières de 23 millions. Elle est stable par rapport à 2010. Elle permet à Savièse de poursuivre le développement des infrastructures nécessaires à notre population.

Pour 2011, les investissements prévus se montent à 7,9 millions bruts. Les entrées dans ce secteur sont budgétisées à hauteur de 1,4 millions. Ce seront donc 6,5 millions nets qui seront investis l'année prochaine.

Une grande part, 3,6 millions, sera consacrée à la protection et à l'aménagement du territoire. Les travaux du tunnel du Prabé, des aménagements dans le secteur des Grand's Gouilles ainsi que le remplacement de certaines conduites d'eau potable sont nécessaires, de même que la mise en place du réseau d'irrigation dans le secteur de Prarainson. Il faut noter que le financement des travaux du tunnel du Prabé est mis au budget dans l'attente des décisions judiciaires qui définiront qui doit prendre en charge ces frais.

La suite des travaux du cimetière coûtera 1,5 millions de franc en 2011. Une digue de protection dans le secteur de la Zour est prévue pour un montant de 500 000 francs. Ces travaux débiteront selon les décisions de l'Etat du Valais qui les financera une très grande partie de l'investissement soit environ 400 000 francs.

Au chapitre de la culture, les transformations prévues au Baladin se montent à 300 000 francs. Les travaux du Torrent-Neuf apparaissent au budget à hauteur de 700 000 francs, mais ces investissements sont autofinancés par un apport de subventions et dons divers du même montant. 

Budget 2011 suite et fin

Compte des investissements selon les tâches	Comptes 2009		Budget 2010		Budget 2011	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Autorité générale	-	-	250'000.00	-	100'000.00	-
1 Sécurité publique	133'162.25	6'000.00	80'000.00	-	80'000.00	-
2 Enseignement et formation	254'569.14	-	150'000.00	-	810'400.00	7'000.00
3 Culture, loisirs et culte	2'050'497.60	1'245'223.55	1'160'000.00	1'000'000.00	1'330'000.00	700'000.00
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	1'314'757.85	-	2'535'000.00	-	30'000.00	-
6 Trafic	1'734'897.10	1'275'667.55	2'125'000.00	600'000.00	1'520'000.00	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	499'895.50	245'073.65	1'220'000.00	220'000.00	3'620'000.00	650'000.00
8 Economie publique, yc services industriels	607'968.25	-	210'000.00	100'000.00	315'000.00	80'000.00
9 Finances et impôts	79'635.70	2'160.00	30'000.00	-	120'000.00	-
Total des dépenses et des recettes	6'675'383.39	2'774'124.75	7'760'000.00	1'920'000.00	7'925'400.00	1'437'000.00
Excédent de dépenses		3'901'258.64		5'840'000.00		6'488'400.00
Excédent de recettes						

Dans le domaine des routes, des investissements de 1,5 millions sont envisagés dont 800 000 francs pour le réseau communal. Des travaux sur les routes de Lentine, du Belvédère, de Zampillon et la réfection de certaines routes agricoles utiliseront ces montants. Du côté des routes cantonales 250 000 francs sont mis au budget pour les frais facturés par l'Etat du Valais.

Un montant de 500 000 francs a été prévu pour les études préliminaires et le lancement du projet d'un nouveau bâtiment contenant une salle de gymnastique, une unité d'accueil et des salles de classe dans le secteur de Moréchon, dans le cadre du crédit d'engagement global de cette réalisation.. D'autres travaux divers comme, par exemple, la réfection des WC public au centre de St-Germain, l'aménagement d'un nouveau site de décharge pour les matériaux de construction et l'extension du réseau d'irrigation sont également prévus au budget. 

Assemblées primaire et bourgeoisiale

Les citoyennes et citoyens de Savièse sont convoqués en assemblée

le lundi 22 novembre 2010 à 20h00

à l'auditorium du centre scolaire de Moréchon

Les questions adressées au préalable à l'administration communale recevront une réponse développées et circonstanciées lors de l'assemblée primaire.

Tél. 027 396 10 10 – e-mail: administration@saviese.ch

Bourgeoisie

Le budget de la bourgeoisie présente une insuffisance de financement de 53 000 francs. Les revenus de 101 000 francs découlent en très grande partie du revenus des biens pour 96 000 francs et de contributions diverses. Les charges découlent majoritairement

des amortissements nécessaires à hauteur de 115 000 francs.

Des investissements de 100 000 francs sont prévus pour 2011 en prévision du remaniement des pages. Ces dépenses évolueront en fonction de l'évolution du dossier.

Réaménagement du cimetière

Dernières nouvelles avant les transformations de 2011

Le projet du nouveau cimetière avance et la première étape est terminée avec la construction du Columbarium. Les couleurs de celui-ci rappellent les couleurs originelles de l'église en ses bas côtés. 2011 verra la transformation complète du cimetière de mars à octobre. Voici en quelques mots les principales caractéristiques de ce projet.

Columbarium

Initialement, il avait été prévu de supprimer les deux columbariums qui se trouvent actuellement au niveau de la salle paroissiale. Nous craignons alors de manquer de place pour les ensevelissements et leur déplacement devait permettre de gagner le temps de la transformation de l'ancien cimetière.

Aujourd'hui, nous constatons que, sauf événement exceptionnel, nous disposons encore de suffisamment de place et leur déplacement n'est ainsi plus nécessaire. Aussi, comme vous le voyez sur le plan, les deux columbariums subsistent dans le nouveau projet. Par contre les deux demi columbariums, fixés sur le mur sud du cimetière vont disparaître pour laisser la place à une nouvelle rampe. Les urnes qu'ils contiennent seront déplacées prioritairement dans les deux columbariums existants, puis, si nécessaire, dans le nouveau columbarium. Les deux columbariums seront complétés par de nouvelles urnes, au choix des familles.

Jardin du Souvenir

Le Jardin du Souvenir sera constitué de 7 stèles, reprenant les 7 jours de la création. En plus du nom et du prénom, dates de naissance et de décès, nous avons laissé la possibilité aux familles d'y insérer également une photo. Cette dernière, pour des impératifs de place sera au format d'une photo passeport. En l'état, nous constatons que d'une part cette photo sera très petite et peu visible, et d'autre part les photos perdent de leur poids, au regard des générations nouvelles. La symbolique du Jardin du Souvenir correspond mieux à un certain dépouillement, image d'une égalité de notre corps dépouillé de tout appareil après notre passage terrestre. Nous vous proposons dès lors de renoncer à la pose d'une photo.

Cependant, si l'image de l'être Aimé et disparu, vous est absolument nécessaire pour votre deuil, nous vous prions dans ce cas, de prendre contact avec l'Administration communale (Secrétariat – Marie-Noëlle).



- | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|
| 1 columbarium | 2 place de la cure | 3 jardin du souvenir |
| 4 déchetterie | 5 nouvelle emplacement des columbariums existants | |
| A emplacement des monuments calibrés | | |
| B emplacement des monuments futurs | | |

Anciennes Tombes récupérées

Avec la transformation de l'ancien cimetière, nous avons donné la possibilité de récupérer certaines tombes, à la condition expresse qu'elles servent dans un avenir que nous espérons le plus tard possible, à accueillir un membre de la famille concernée. « Unis pour la Vie et dans la Mort », si cette maxime ne trouve pas d'application, la tombe ne peut pas être récupérée.

Un contrat expliquant les modalités de la transformation et les conditions de celle-ci va être envoyé (au plus tard d'ici au 31 décembre 2010) aux familles concernées. Merci de le signer et de le retourner à l'Administration communale.

Emplacement des anciennes tombes

Comme cela figure sur le plan, afin de garder une animation sur le cimetière et pour respecter le vœu de nombreuses familles de retrouver leur monument transformé dans le « quartier » où ils ont l'habitude de se rendre, les tombes récupérées sont regroupées à divers endroits du cimetière.

Objets personnels – désaffectation des tombes

Nous vous remercions de retirer et de récupérer les décorations, plaques commémoratives, statuette et autres qui se trouvent sur les tombes actuelles AVANT le 15 février 2011. Après cette date, les familles qui n'auront rien entrepris seront présumées avoir abandonnés la propriété sur les monuments, décorums et autres au profit de l'Administration communale, qui entreprendra leur désaffectation.

Pendant toute la durée des travaux, l'accès au cimetière sera interdit. Nous vous remercions de bien vouloir respecter cette interdiction.

Pour les familles qui auraient encore un souhait non exprimé, si par un malheureux hasard vous avez fait part de vos intentions à la commune et qu'aucune réponse écrite vous ait parvenue d'ici au 31 décembre prochain, merci de contacter l'Administration communale (Marie-Noëlle au 0273961024) AVANT le 15 janvier 2011. Cette date passée, nous présumerons que l'entier des demandes a été satisfait.

Nous vous remercions encore pour votre compréhension, pour votre collaboration et pour votre soutien à ce projet important pour toute notre communauté. 

Bourgeoise – Des nouveaux statuts ...



Après avoir travaillé à la gestion de nos forêts en adhérant au triage forestier de Lienne & Morge, la commission bourgeoisiale, sur mandat du Conseil bourgeoisial, continue la recherche de pistes pour la valorisation de notre patrimoine. La gestion de nos alpages nous interroge et de nouveaux statuts semblent nécessaires.

C'est en 1877, qu'une loi cantonale impose la remise de certains biens à la Commune municipale. Ainsi tout ce qui est d'utilité publique : travaux publics, prison, routes, créances destinées aux écoles et les armes (cité par Rose Marie Roten Dumoulin : Savièse, une Commune rurale dans le Valais du XIXe siècle) passe en mains de la commune

politique. Suite à l'adoption de cette loi, Savièse décide que les alpages, mayens, forêts, droits de parcours, capitaux, maison communale restent en mains de la Bourgeoisie.

Les alpages

L'attribution par alpage

La répartition dans les différents alpages de la Bourgeoisie se fait par tirage au sort. A la fin du XIXe siècle (aux environs de 1880) un tirage au sort répartit les droits. Le suivant aura lieu en 1935 (alors qu'il était prévu d'en faire chaque 25 ans). Depuis, plus aucune nouvelle répartition n'interviendra.

La volonté de la Bourgeoisie est que les alpages doivent servir aux ménages qui en ont besoin. Les statuts de chaque alpage (encore en vigueur) reflètent cette réalité.

Les alpages sont alors loués et la moitié des sommes récoltées doivent servir à l'amélioration de ces alpages.

Les alpages aujourd'hui

Depuis la fin des années 1980, la Bourgeoisie a renoncé à encaisser tout montant pour la location de ses alpages. Depuis cette année, sur décision du Conseil bourgeoisial, un droit par vache alpée a été réintroduit. La somme ainsi encaissée doit servir, tout ou partie, à améliorer la situation des alpages.

... pour nos alpages ?

Les alpages sur Savièse

L'alpage du Genièvre est remis à la disposition des Amis du Genièvre jusqu'en 2015. En contrepartie, les Amis du Genièvre ont rénové les bâtiments et doivent entretenir l'alpage. Les constructions ont ainsi pu être maintenues sur cet alpage.

Alpage de Zanfleuron

Suite au captage de la source de Glarey, cet alpage connaît des restrictions dans son utilisation, afin d'éviter toute pollution grave de la source captée. Une partie des terrains, et notamment les parties bâties, se situe sur une zone où la couche de terre, par son manque d'épaisseur, ne peut jouer le rôle de filtre. Aussi, chaque année, une discussion doit avoir lieu avec l'Etat pour discuter des mesures à entreprendre pour assurer d'une part la présence de bétail sur le dit alpage et d'autre part pour discuter des divers aménagements à entreprendre pour éviter, dans la mesure du possible, tout risque de pollution.

L'Etat, organe compétent pour les constructions hors zone, a déjà déclaré qu'il s'opposerait à toute rénovation importante de cet alpage.

Autres alpages

Pour les autres alpages, ils ne peuvent être gérés que par des consortages de bourgeois. Il ne peut y avoir de sous-location sans l'accord du propriétaire des lieux, à savoir la Bourgeoisie. Ce fait a été rappelé à maintes reprises aux comités des divers alpages.

Le futur

La commission bourgeoisie propose de revenir à l'esprit qui a procédé à la création des alpages. Les vaches hivernées à Savièse doivent avoir la priorité par rapport à d'autres troupeaux qui viennent de l'extérieur de la Commune. Ces troupeaux sont, cependant, également d'importance pour assurer une exploitation optimale des alpages.

Les obligations légales en matière de denrées alimentaires deviennent de plus en plus contraignantes. Sous peu, les alpages devront investir pour assurer une gestion de leurs produits selon de nouvelles normes de plus en plus contraignantes. Faut-il dès lors investir partout ? Ces investissements seront à la charge des consorts. Or, avec le peu de consorts qui possèdent encore des vaches, est-ce encore réaliste ?

Dans cet esprit, il a été évoqué la possibilité de fusionner les divers alpages, sous la houlette de la Bourgeoisie. Cette proposition a l'avantage de ne pas préteriter l'alpage de Zanfleuron et surtout de gérer les herbages non plus selon les «frontières» des divers alpages, mais selon les besoins édictés par une agriculture moderne.

La commission bourgeoisie travaille dans ce sens en collaboration avec les comités des alpages. Une proposition concrète devrait être faite en 2011 déjà. Nous y reviendrons dans un prochain Savièse Info, à l'occasion, nous présenterons également nos alpages sur Berne. 



Le nouveau règlement de police

Le règlement de police date de 1978, il n'a jamais été retouché depuis lors.

La commission communale de police s'est donc attelée à la mise à jour de ce règlement. Après 30 ans ce travail était nécessaire. Les résultats de ces travaux vous seront présentés lors de l'assemblée primaire du 22 novembre.

La commission n'a pas voulu tout chambouler, mais plus simplement adapter ce règlement aux réalités actuelles. L'objectif visé était de préparer des directives pour les 10 prochaines années. Une grande partie des règles découlent des lois cantonales, la commune n'a qu'une marge de manœuvre relativement restreinte.

La procédure

Avant l'entrée en vigueur définitive de ce nouveau règlement de police, différentes étapes sont à franchir. Tout a commencé par le travail de la commission communale de police qui a repris le règlement de 1978 et a préparé une nouvelle mouture. Celle-ci a été discutée au Conseil communal qui a adopté la version qui sera présentée à l'assemblée primaire. Ensuite, le projet ira au Conseil d'Etat qui formulera ses remarques en lien avec les différentes lois et ordonnances cantonales. La commission communale et le Conseil prépareront ensuite une version qui sera soumise formellement à l'assemblée primaire pour adoption. Enfin, le Conseil d'Etat homologuera le nouveau règlement qui pourra entrer en vigueur.

Les heures de tranquillité

Une discussion nourrie à l'interne de la commission de police et des échanges nombreux avec l'administration cantonale ont eu lieu au sujet des travaux bruyants et des horaires durant lesquels ils étaient autorisés. Le règlement de

1978 les permettait entre 4 h et 22 h en été et entre 6 h et 22 h en hiver.

Les nouvelles directives cantonales restreignent cet horaire aux périodes allant de 7 h à 21 h tout au long de l'année. Le projet de la commune de Savièse prévoit une dérogation pour les traitements du vignoble dès 6 h du matin et jusqu'à 22 h00.

L'utilisation des stations de lavage des voitures et les moments de récupération du verre dans les containers adéquats seront également limités, notamment le dimanche.

La récolte des déchets est aujourd'hui bien organisée à Savièse. Des places de tri sont à disposition de la population. Des sanctions sont prévues en cas d'infraction et des contrôles seront fait pour faire respecter les consignes et éviter les dépôts des non-résidents sur la commune. 



Autres adaptations

Quelques nouvelles directives ont été ajoutées au règlement de police. La surveillance vidéo sera possible et prévue dans le nouveau règlement. La commune n'envisage pas pour l'instant la pose d'installation, mais elles seront autorisées en cas de nécessité dans des secteurs sensibles. Les nouvelles normes cantonales concernant les chiens dangereux sont également reprises par le règlement.